

ANNEXE V: MARQUEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE L'ÂGE

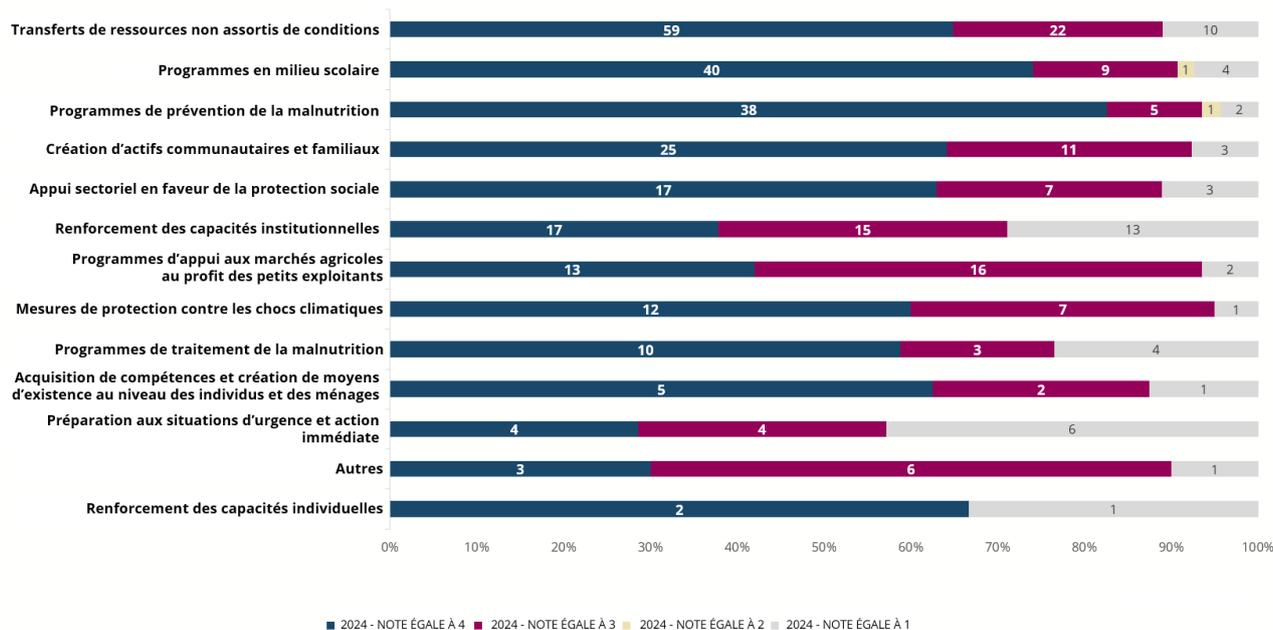
1. Le marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge utilisé par le PAM est un outil institutionnel qui permet d'attribuer une note – sur une échelle de 0 à 4 – reflétant la mesure dans laquelle les questions relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'âge sont prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre des plans stratégiques de pays (PSP) du PAM. Cet outil a été adapté à partir du marqueur de genre et d'âge mis au point par le Comité permanent interorganisations. Pour déterminer la note à attribuer, les bureaux de pays utilisent une [plateforme en ligne spécifique](#) et répondent à une série de questions qui renvoient au PSP ou à la mise en œuvre des activités prévues dans celui-ci. Les PSP présentés au Conseil d'administration pour approbation doivent obtenir une note afférente à la conception d'au moins 3. Des directives détaillées peuvent être consultées dans la [boîte à outils du PAM relative à la problématique femmes-hommes](#), et des séances de formation sont organisées tout au long de l'année.
2. Au stade de la conception, les nouveaux PSP et PSP provisoires (PSPP) doivent au minimum intégrer pleinement les questions relatives à l'égalité femmes-hommes (en obtenant à cet égard une note d'au moins 3), de façon à contribuer à la concrétisation des engagements institutionnels énoncés dans le Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 et dans la politique révisée en matière de problématique femmes-hommes de 2022. Sur les 21 PSP et PSPP soumis au Conseil en 2024, 15 ont reçu une note de 4 au stade de la conception (Bhoutan, Burundi, Cambodge, Colombie, Guinée, Haïti, Lesotho, Mauritanie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Philippines, République dominicaine, République de Moldova et Sao Tomé-et-Principe) et 6 ont obtenu une note de 3 (Bénin, Gambie, Ghana, Madagascar, Malawi et Tchad).

À compter de la session annuelle de 2025 du Conseil, les bureaux de pays présentant un nouveau PSP pour approbation n'appliqueront plus la méthode du marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge à leurs travaux, mais s'appuieront sur un **cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats** intégré et centré sur l'humain. Cet outil d'évaluation des résultats repose sur un système de suivi des programmes et de suivi financier permettant d'appliquer une approche fondée sur les résultats aux programmes du PAM, qui sont axés sur les personnes. Les bureaux de pays dotés de PSP approuvés avant la session annuelle de 2025 continueront de rendre compte des notes attribuées au titre du marqueur au stade de la mise en œuvre, jusqu'à ce qu'un nouveau PSP soit mis en place.
3. En 2024¹, tous les bureaux de pays dotés d'un PSP ou d'un PSPP en cours ont calculé les notes correspondant au marqueur pour chaque activité de leur PSP au stade de la mise en œuvre. Ces notes ont ensuite été reportées automatiquement dans la partie de leur rapport annuel par pays respectif consacrée à la performance des programmes. Les bureaux de pays ne sont pas tenus de communiquer des informations complètes sur les activités qui n'ont pas encore démarré ou été mises en œuvre ainsi que sur les activités de prestation de services (dernière ligne du tableau 1). Ainsi, sur les 574 activités dont il a été rendu compte en 2024, 405 (soit 70,6 pour cent) ont reçu une note au stade de la mise en œuvre, les 169 autres n'étant pas concernées.

¹ Les données communiquées dans la présente annexe correspondent aux notes attribuées aux activités menées par tous les bureaux de pays du PAM au titre de leurs PSP. Elles ont été recueillies le 14 mars 2025.

4. La figure 1 présente l'ensemble des notes attribuées en 2024 au stade de la mise en œuvre, pour chacune des catégories d'activités du Cadre de résultats institutionnels. Il ressort de l'analyse des données que les transferts de ressources non assortis de conditions, les programmes en milieu scolaire et les programmes de prévention de la malnutrition sont les domaines de travail du PAM comptant le plus grand nombre d'activités pour lesquelles une note a été calculée au stade de la mise en œuvre, ce qui était déjà le cas en 2023.

Figure 1: Marqueur de l'égalité femmes-hommes et de l'âge - notes attribuées au stade de la mise en œuvre, par catégorie d'activités du Cadre de résultats institutionnels (2024)



5. Le tableau 1 récapitule les notes attribuées en 2024 au stade de la mise en œuvre. Les pourcentages fournis montrent dans quelle mesure les questions relatives à l'égalité femmes-hommes et à l'âge sont prises en compte lors de la mise en œuvre des activités, dans chaque catégorie d'activités du Cadre de résultats institutionnels, tout au long de l'année. On constate que les programmes de prévention de la malnutrition, les programmes en milieu scolaire et les activités de renforcement des capacités individuelles sont les catégories présentant le plus fort pourcentage d'activités ayant reçu une note égale à 4, ce qui donne un bon aperçu du degré de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les activités du PAM.

| TABLEAU 1: NOTES ATTRIBUÉES AU STADE DE LA MISE EN ŒUVRE, PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉS DU CADRE DE RÉSULTATS INSTITUTIONNELS (2024) | | | | | |
|--|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Catégorie d'activités du Cadre de résultats institutionnels | Nombre total d'activités prévues dans les PSP | Note de 4 | Note de 3 | Note de 2 | Note de 1 |
| Programmes de prévention de la malnutrition | 46 | 83% | 11% | 2% | 4% |
| Programmes en milieu scolaire | 54 | 74% | 17% | 2% | 7% |
| Renforcement des capacités individuelles | 3 | 67% | 0% | 0% | 33% |
| Transferts de ressources non assortis de conditions | 91 | 65% | 24% | 0% | 11% |
| Création d'actifs communautaires et familiaux | 39 | 64% | 28% | 0% | 8% |
| Appui sectoriel en faveur de la protection sociale | 27 | 63% | 26% | 0% | 11% |
| Acquisition de compétences et création de moyens d'existence au niveau des individus et des ménages | 8 | 63% | 25% | 0% | 13% |
| Mesures de protection contre les chocs climatiques | 20 | 60% | 35% | 0% | 5% |
| Programmes de traitement de la malnutrition | 17 | 59% | 18% | 0% | 24% |
| Programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants | 31 | 42% | 52% | 0% | 6% |
| Renforcement des capacités institutionnelles | 45 | 38% | 33% | 0% | 29% |
| Autres | 10 | 30% | 33% | 0% | 10% |
| Préparation aux situations d'urgence et action immédiate | 14 | 29% | 29% | 0% | 43% |
| Activité non démarrée, non mise en œuvre au cours de l'année ou portant sur la logistique, les chaînes d'approvisionnement ou les communications d'urgence | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. |
| Nombre total d'activités prévues dans les PSP | 405 | 245 | 107 | 2 | 51 |
| Pourcentage des activités relevant des PSP | | 60% | 26% | 0% | 13% |

Note: Le total des pourcentages n'est pas égal à 100 en raison des arrondis.

6. La figure 2 illustre le fait que, d’après l’analyse comparative des notes égales à 4 attribuées en 2023 et 2024, les programmes en milieu scolaire et les programmes d’acquisition de compétences et de création de moyens d’existence au niveau des ménages et des individus sont les catégories d’activités du Cadre de résultats institutionnels pour lesquelles on constate la plus forte progression en ce qui concerne la prise en compte systématique des questions relatives à l’égalité femmes-hommes et à l’âge au moment de la mise en œuvre. Dans les autres catégories, les notes sont restées stables entre 2023 et 2024.

Figure 2: Analyse comparative des notes égales à 4 attribuées au stade de la mise en œuvre (2023 et 2024)

